

- (iii) la latitude considérable laissée par le Règlement en ce qui a trait au chevauchement des compétences des États membres et de la Communauté en matière de fusions.

Certains aspects du Règlement pourraient également donner lieu à un traitement discriminatoire des fusions touchant des sociétés canadiennes. Les critères d'analyse des fusions en vertu du Règlement et la composition de la Commission de la CE chargée de l'application du Règlement pourraient faire en sorte que certains objectifs généraux influent considérablement sur l'évaluation des fusions et soient discriminatoires à l'égard des intérêts canadiens. La vraie mesure de cette menace apparaîtra cependant seulement après l'examen d'un certain nombre de fusions conformément au Règlement.

Les efforts accomplis pour renforcer les restrictions de la politique de concurrence de la CE concernant les subventions gouvernementales devraient diminuer les risques d'amoindrissement de la compétitivité canadienne sur les marchés de la Communauté par les subventions des États membres. L'aide industrielle de la CE continuera toutefois de préoccuper énormément certaines entreprises canadiennes. Les États membres continueront d'être significativement libres de favoriser une vaste gamme d'objectifs sociaux et industriels et de projets de recherche et de développement considérés conformes au Traité de la CEE. Il est également possible que des mesures plus strictes de surveillance des subventions gouvernementales soient accompagnées d'une augmentation de l'aide industrielle en vertu des programmes administrés par la Communauté.

Les mesures adoptées pour créer des marchés plus ouverts et concurrentiels dans des secteurs auparavant très réservés de l'économie européenne peuvent favoriser les entreprises canadiennes en formant des marchés de la CE susceptibles d'atteindre 340 millions de personnes. Le présent rapport indique toutefois, comme d'autres de la série, que les entreprises canadiennes, afin de profiter au maximum de l'ouverture des marchés de la CE, pourraient devoir établir des opérations au sein de la Communauté ou élaborer des alliances stratégiques avec des sociétés qui y sont installées.

A long terme, les tentatives d'établissement de marchés ouverts et concurrentiels dans des secteurs auparavant très réservés de l'économie européenne comme les télécommunications, les services financiers et l'approvisionnement public devraient susciter des gains substantiels d'efficience au sein de nombreuses industries européennes. De nombreuses entreprises canadiennes pourraient par conséquent subir une pression accrue de la concurrence non seulement dans les marchés de la CE, mais également dans ceux du Canada et d'autres pays.